



Réunion du Conseil Citoyen de la Vie Culturelle

14 décembre 2023 – Synthèse des échanges

Présents :

Membres du COPIL :

- Jean BOUTIN, Conseiller municipal délégué à l'Implication citoyenne
- Marie-Pierre DURAND, Adjointe au Maire à la Vie culturelle
- Nathalie LHEUREUX, Directrice de la culture et de la vie associative
- Sylvie MARCHAIS, Conseillère municipale déléguée à la Médiation culturelle, aux associations culturelles et à l'égalité

Membres titulaires :

- Gérard CHABERT
- Laure-Anne DARON
- Sylvie GUERGNON
- Hugo LE MOING
- Eléna LEPAIRE
- Eric LETORT
- Angèle PETEGNIEF

Excusés :

- Solène FERRAND
- Anne-Solen GEIMER LE LAY, association JAB' jazz danse
- Jean-René HOUSSIN, Conseiller municipal
- Rénaud MARTIN
- Frank MONTEUUIS
- Amina TALAOUT
- Léopoldine VANDAME

Ordre du jour :

- Projet culturel participatif / Sélection du ou des projets
- Réflexion autour du débat citoyen ;
- Point d'actualité ;
- Informations diverses.

Projet culturel participatif / Sélection du ou des projets

Rappel du calendrier :

- 05/07 : présélection des projets après analyse de recevabilité des dossiers ;
- 12/09 : présentation des projets retenus par porteurs de projets ;
- 20/09 – 11/11 : analyse de faisabilité par les services municipaux ;
- 14/12 : restitution analyse et désignation des lauréats.

Deux projets avaient été retenus et classés par le CCVC lors de la réunion du 19 septembre (chaque membre présent disposait de 5 points à répartir sur les projets présélectionnés) :

1. *Fresques murales*, proposé par l'association Inter+Value (36 points / 55) ;
2. *Bruz parcours histoire et patrimoine*, proposé par l'association des Amis du Boël et du Patrimoine bruzois (19 points /55)

Ils ont ensuite fait l'objet d'une analyse technique et juridique par les services de la Ville (Directions Communication, Aménagement et développement urbain, Infrastructures et espace public) entre le 20 septembre et le 12 décembre.

Les deux présidents d'associations ont été informés des observations et questions des services lors d'une rencontre avec la Directrice du Pôle Culture et Vie associative le 22 novembre. Suite à leurs échanges, des réponses ont pu être apportées aux questionnements du CCVC. Un devis complémentaire a été transmis par l'association Inter+Value le 14 décembre.

Les membres du CCVC ont pris connaissance de la synthèse de ces éléments (cf. fiches ci-jointes) et ont décidé, après un vote à main levée, d'attribuer une enveloppe à chaque association (8 votes pour, 3 absentions) :

- 15 000 € pour le projet *Fresques murales* ;
- 3 000 € pour le projet *Bruz parcours histoire et patrimoine* parcours.

Plusieurs points ont fait débat :

Projet fresques murales

- Question du site est à approfondir → les services techniques préconisent de réaliser les fresques sur des bâtiments communaux, à la fois pour les valoriser mais aussi parce que cela simplifie les démarches à effectuer par les associations. Il est préférable que ces fresques urbaines soient visibles par la population et donc situées sur des lieux de passage. Cela peut être à proximité de lieux culturels par exemple (avis favorable du CCVC pour le site du Grand Logis, pressenti par l'association) mais pas obligatoirement. Il serait intéressant de faire émerger l'art dans un quartier qui n'est pas marqué culturellement, comme celui du Vert Buisson. Cela permettrait de porter un autre regard sur un quartier.

Le site de la Maison des associations, pressenti par l'association Inter+Value, n'est pas vraiment validé par le CCVC. D'autres sites pourraient être suggérés : salle de gymnastique Charles Joly, logements sociaux (bailleurs à contacter ?), Ecole publique du Vert Buisson (côté voie publique, chaufferie de l'école, ?), autre espace à imaginer dans le quartier du Vert Buisson...

- Dimension participative du projet → c'est sa valeur ajoutée. La réalisation d'une fresque en atelier pose question. La proposition de réaliser 2 fresques qui se répondent dans la ville présente un intérêt certain pour le CCVC.

- Coût final → Deux devis ont été présentés pour la réalisation d'une ou deux œuvres de grande dimension et d'une œuvre collective de petite dimension en atelier :

- Le 1^{er} se monte à 9 600 € et correspond à l'intervention de deux artistes pendant 28 jours,

- Le 2nd se monte à 18 000 € et correspond à l'intervention de deux artistes pendant 56 jours.

Il est préférable de partir sur la base du 1^{er} devis, sachant que ni la location d'une nacelle, ni les frais de communication n'y sont inclus et que les dépenses peuvent être supérieures. Une inauguration sera probablement à prévoir et son coût n'a pas non plus été estimé.

Projet Bruz parcours patrimoine et histoire

Soutien à un projet déjà doté d'une enveloppe par le Département → Ce projet va de toute façon voir le jour étant donné qu'il a été retenu dans le cadre du 1^{er} budget participatif du Département. La somme dont il a été doté est déjà importante (50 000 €). Même si l'association assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, la Ville sera sollicitée financièrement et techniquement pour la mise en place de ce parcours.

Une réunion avec le Département a eu lieu le 12 décembre en présence de membres de l'association, d'élus de la Ville et de techniciens de la ville et du département. Il s'agissait d'en savoir plus sur le projet et de le questionner : jalonnement des 4 parcours, accessibilité des contenus, choix des supports, implantation, lisibilité et accessibilité du mobilier, communication.

Au-delà de l'aspect financier, il est important de soutenir symboliquement ce projet culturel. Il vaut mieux raisonner en tant que contribution et définir comment le CCVC va contribuer à sa réalisation. Il est proposé de cibler plutôt un aspect du projet, la création d'une plaquette par exemple ou un support qui facilite l'accessibilité de tous aux parcours.

Le CCVC est favorable à une faible participation.

Versement de la somme → Cela fera l'objet d'une délibération du Conseil municipal qui validera le montant de la somme octroyée aux deux associations et les modalités de versement. Le versement de l'enveloppe se fera probablement sous forme de subvention d'investissement, sous réserve de présenter des justificatifs au service des Finances (factures). Le budget prévu par l'association est actuellement peu détaillé.

Pour information, la création d'un livret ne peut pas être considérée comme une dépense d'investissement, à moins qu'il soit conséquent et nécessite un travail important d'un graphiste.

Réflexion autour du débat citoyen

Un groupe de travail a été créé pour réfléchir à cette thématique. Il se compose de Jean Boutin, Eric Letort, Sylvie Marchais, Rénaud Martin et Angèle Petegnief. Il s'est réuni le 12 juillet. Une restitution du travail est présentée par le groupe au CCVC.

Les objectifs de cette réunion étaient de poursuivre la discussion entamée en réunion du CCVC. Il s'agissait notamment de préciser le rôle du CCVC dans la mise en place de conférences-débats sur des sujets de société à Bruz (organisateur ? facilitateur ?) mais aussi de réfléchir aux moyens possibles de diversifier les publics et de faire participer des personnes a priori éloignées de ce type de manifestation.

L'idée est de créer un rendez-vous régulier en hiver (octobre à mars) dans un lieu identifié et à des horaires grand public.

Le rôle du CCVC serait de faciliter la mise en place de soirées conférence-débat. Il pourrait pour cela s'appuyer sur des réseaux constitués (associations JA, ALB, Bruz citoyenneté, associations de parents d'élèves et/ ou d'étudiants, Centre social...) pour proposer une programmation. Les associations partenaires seraient organisatrices, proposeraient les sujets. Elles choisiraient et prendraient en charge les intervenants.

L'accueil du public serait soigné, le souhait est d'en faire un rendez-vous convivial qui permettrait de créer un climat de confiance et de favoriser ainsi la participation du public.

Différentes questions se posent :

- Financement → Une enveloppe pourrait être dégagée sur le budget de la Direction Assemblée population de la Ville pour financer l'accueil. Les associations financeraient leurs intervenants. La Ville mettrait gracieusement à disposition un local et le matériel nécessaire.

- Portage du projet → l'association serait organisatrice, proposerait les sujets et choisirait les intervenants. La Ville serait facilitatrice. Une alerte est posée sur la charge de travail actuelle des services municipaux, plus précisément celle des services opérationnels tels que la Communication, l'Animation, la Vie associative et les Services techniques. De nouveaux projets sont déjà lancés pour 2024 et les services pourront difficilement répondre à toutes les demandes supplémentaires. Les services Vie associative et Animation pourront accompagner les associations pour la partie logistique mais ne seront pas en mesure de gérer la programmation ni la communication (création de supports).

- Clarté du partenariat Ville/ associations → Un cadre clair serait à poser via une charte précisant les objectifs et règles de fonctionnement (objectifs de débat et d'enrichissement mutuel, engagements de la ville et des associations, code de bonne conduite pour garantir la qualité des échanges et des connaissances partagées).

- Choix d'un lieu → L'idéal est de proposer ces soirées dans un même lieu afin qu'il soit bien identifié. La Halle Pagnol est très disponible et équipée de matériel son et vidéo. La salle du Vau Gaillard est généralement libre le jeudi soir entre 18 et 23h. La salle Magnolia de la Maison des associations est libre les mardis soir entre 20 et 23 heures. L'espace Simone Veil est quasi-saturé sauf les vendredis soir.

- Fréquence → L'idée est de créer une habitude sur les mois d'hiver : 1 soirée par trimestre au maximum ou 1 par mois d'octobre à mars.

- Engagement du CCVC → Les membres du CCVC sont invités à s'impliquer pour que le projet voit le jour. Eric Letort veut bien s'engager mais pas tout seul.

- Mobilisation des associations → Le CCVC aurait un rôle d'impulsion pour inciter les associations à proposer des conférences. Les associations pourraient être invitées à une rencontre pour leur présenter le projet, le principe de son fonctionnement, échanger sur les thèmes qu'elles aimeraient traiter voire connaître leurs propositions. Une régulation serait toutefois nécessaire (groupe à constituer ?).

- Accessibilité → Est-il question d'un prix d'entrée pour le public ? Si l'on veut s'adresser au plus grand nombre et si c'est payant, cela freinera la fréquentation. Que mettre en place pour que les gens viennent et pour diversifier les publics ?

- Lancement → Il est proposé de démarrer le projet dès 2024.

Au vu de ces questionnements, il est décidé de structurer davantage le projet, de mettre noir sur blanc son fonctionnement et de se poser sur ses aspects organisationnels. Une réunion est planifiée le 11 janvier 2024 au Grand Logis, salle Picasso à 9h30 (Marie-Pierre Durand, Sylvie Marchais, Jean Boutin, Eric Letort).

Rencontre avec l'association Inter+value

Il est proposé à ceux qui le peuvent de rencontrer le président de l'association Manuel De Lima **le mardi 23 janvier 2024 de 10h30 à 12h au Grand Logis, salle Picasso**. L'objectif est d'échanger avec l'association sur la mise en œuvre du projet de fresques murales.